

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU 8 DÉCEMBRE 2023 à 18H00**

**Nombre de Conseillers en exercice : 23
de présents : 17 – d’absents : 6 – nombre de pouvoir : 4 - de votants : 21**

L’an deux mil vingt-trois, le huit Décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur le Maire, **Pierre JULIEN**.

Étaient présents :

Pierre JULIEN, Maire,
J. KLUGHERTZ, J. PANO, P. METTAVANT, R. DEPRUGNEY, P. CHAUVET Adjoints,
C. TISSIER, J. CHARRONT, M.O. FOUQUET, D. MICHEL Conseillers Municipaux Délégués,
J. DELECROIX, K. L. STEMART, GLATIGNY, A. SOLDNER, S. FRANZONI, F. SCHNEIDER,
I. DIDELOT Conseillers municipaux

Absents excusés :

H. PETITCOLAS qui a donné pouvoir à J. PANO
S. ROUYER qui a donné pouvoir à M.O. FOUQUET
D. PINCHEDEZ qui a donné pouvoir à P. JULIEN
Y. KOECHER qui a donné pouvoir à J. KLUGHERTZ
M. CHIBANE

Absente :

AS. OSTIN

Un scrutin a eu lieu, C. TISSIER et S. FRANZONI ont été nommées pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 6 Novembre 2023.

Depuis la séance du conseil municipal en date du 6 Novembre 2023, 4 décisions ont été prises et signées par M. le Maire, Pierre JULIEN.

DEC 93-2023 à DEC 96-2023						
DATE			N°	OBJET	PRESTATAIRES	
15	11	2023	93	Contrat de services forestiers débardage parcelles 2-3-4-5-6	SARL EBPE de SAIZERAIS	
22	11	2023	94	Convention de mise à disposition maison des associations	AMC -	
22	11	2023	95	Convention de mise à disposition maison des associations	VIDEASTES -HEMMER	
22	11	2023	96	Convention de mise à disposition maison des associations	PHILATELIE	
28	11	2023	97	Contrats de nettoyage des locaux, équipements et surfaces vitrées des bâtiments communaux (lots n°1 et 2) pour la période du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2024	ONET Services	

N° 1 DECISION MODIFICATIVE N°3

Rapporteur : Patrick METTAVANT

Domaine : 7 FINANCES LOCALES

Rubrique : 71 Décisions budgétaires

Télétransmission : oui

BUDGET GENERAL

La présente délibération modificative ne concerne que la section d'investissement du budget général.

Deux nouvelles subventions d'un montant total de 158 099 euros viennent compléter les financements d'investissement :

- notification de la Région dans le cadre du programme CLIMAXION pour un montant de 63 534 euros,
- notification du Département au titre du dispositif Appui aux Territoires 54 d'un montant de 94 565 euros.

Ces recettes permettent d'inscrire de nouvelles dépenses visant à :

- solder les financements de la cour de l'Ecole Louis Guingot à hauteur de 18 000 euros et de l'espace HAAS pour 12 000 euros,
- poursuivre le programme d'économie d'énergie que la commune a défini sur divers bâtiments en allouant un montant de 125 889 euros.

Il est à noter, en dépense comme en recette, l'inscription de crédits budgétaires en dépôts et cautionnements pour un montant de 600 euros correspondant à l'entrée d'un nouveau locataire.

Le total des dépenses de la section est équilibré avec celui des recettes avec un montant de 158 699 euros.

La présente décision modificative se présente ainsi :

DÉCISION MODIFICATIVE N°3

Section d'investissement				
Dépenses				
Chapitre	Article	Libellé	Montant article	Montant chapitre
16	165	Emprunts et dettes assimilées Dépôts et cautionnements	600,00	600,00
21		Immobilisations corporelles		158 099,00
	21311	Hôtel de ville	41 000,00	
	21312	Bâtiments scolaires	39 000,00	
	21318	Autres bâtiments publics	78 099,00	
		Total des dépenses	158 699,00	158 699,00
Recettes				
Chapitre	Article	Libellé	Montant article	Montant chapitre
16	165	Emprunts et dettes assimilées Dépôts et cautionnements	600,00	600,00
13		Subventions d'investissement reçues		158 099,00
	1322	Subvention Région Climaxion	63 534,00	
	1323	Subvention Département	94 565,00	
		Total des recettes	158 699,00	158 699,00

Le Conseil municipal est invité à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par un vote à l'unanimité,

- **AUTORISE** les modifications des comptes selon le tableau ci-dessus,

M. le Maire tient à préciser que :

- *La subvention Climaxion de la Région a été attribuée pour les travaux de pose de panneaux photovoltaïques*
- *La subvention du Département a été attribuée pour les travaux de la cour de l'école.*

M. METTAVANT rappelle que les subventions ne sont pas affectées à une opération mais inscrites au Budget Primitif.

N° 2

CLOS BARRES - DECISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : Patrick METTAVANT

Domaine : 7 FINANCES LOCALES

Rubrique : 71 Décisions budgétaires

Télétransmission : oui

BUDGET ANNEXE CLOS BARRES

La viabilisation des parcelles du Clos Barrès étant achevée, il convient de constater cette situation dans la comptabilité communale et d'enregistrer le prix de revient des 4 lots dans la comptabilité de stocks.

Cette décision modificative acte donc cette valorisation et la future vente des parcelles en prévoyant les écritures de sortie de stock.

BUDGET 2023 – DECISION MODIFICATIVE N°1

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses					Recettes				
Chapitre	Compte	Libellé	Total chapitre	Montant compte	Chapitre	Compte	Libellé	Total chapitre	Montant compte
042	71355	Variation de stocks terrains aménagés	177 235,43	177 235,43	042	71355	Variation de stocks terrains aménagés	177 235,43	177 235,43
Total			177 235,43	177 235,43	Total			177 235,43	177 235,43

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses					Recettes				
Chapitre	Compte	Libellé	Total chapitre	Montant compte	Chapitre	Compte	Libellé	Total chapitre	Montant compte
040	3555	Produits finis – Terrains aménagés	177 235,43	177 235,43	040	3555	Produits finis – Terrains aménagés	177 235,43	177 235,43
Total			177 235,43	177 235,43	Total			177 235,43	177 235,43

Le Conseil municipal est invité à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par un vote à l'unanimité,

AUTORISE les modifications des comptes selon le tableau ci-dessus.

M. METTAVANT indique que, pour ce budget annexe, il faut maintenant porter en constatation les produits à vendre.

Il rappelle que le budget annexe concernant les lotissements a bien pour objectif la vente et non la constitution d'un patrimoine.

M. LE MAIRE indique qu'un acte authentique devrait être signé d'ici la fin de cette année.

M. SCHNEIDER demande si au niveau des charges il reste encore des dépenses ?

M. METTAVANT répond qu'il restera une charge à intégrer, à savoir les frais des constats d'huissier.

M. DELECROIX demande si la signature concerne un ou plusieurs lots ?

M. LE MAIRE répond qu'il s'agit d'une vente qui n'était pas conditionnée à l'obtention d'un financement ou du permis de construire.

N° 3

DELIBERATION SPECIALE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET

Rapporteur : Patrick METTAVANT

Domaine : 7 FINANCES LOCALES

Rubrique : 71 Décisions budgétaires

Télétransmission : oui

BUDGET GENERAL

La présente délibération vise à permettre à M. le Maire, dans l'attente du vote du budget primitif 2024, d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2023, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette disposition, prévue à l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales, apporte une souplesse de gestion calendaire à la commune et permet de disposer des autorisations nécessaires pour engager des dépenses dans un contexte de changement de référentiel de plan de comptes applicable à partir du 1^{er} janvier 2024 (l'instruction M57 venant remplacer l'instruction M14).

Par l'adoption de cette délibération, la commune peut, dès le début de l'exercice 2024 :

- Poursuivre son programme d'économie d'énergie dans les différents bâtiments publics,
- Déployer de nouvelles installations photovoltaïques,
- Réaliser des optimisations de travaux sur la période hivernale,
- Acquérir du matériel informatique et du mobilier,

- et lancer des études.

DELIBERATION SPECIALE INVESTISSEMENT
en application de l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales

Exercice 2024

Dépenses

M14 – Exercice 2023			M57 – Exercice 2024				
Libellé	Chapitre	Budget cumulé 2023	Chapitre	Article		Montant article	Montant chapitre
Immobilisations corporelles	20	27 000,00	20	203	Immobilisations corporelles Frais d'études et frais d'insertion	28 000,00	28 000,00
Subventions d'équipement versées	204	4 000,00					
Immobilisations corporelles	21	697 866,00	21		Immobilisations corporelles		189 000,00
				2128	Aménagements de terrains	16 000,00	
				2131	Bâtiments publics	162 000,00	
				2183	Matériel informatique	1 000,00	
				2184	Matériel de bureau et mobilier	10 000,00	
Immobilisations en cours	23	241 896,00					
Total des dépenses votées 2023		970 762,00					
Montant du 1/4 des crédits		242 690,50			Total des dépenses autorisées 2024	217 000,00	217 000,00

Le Conseil municipal est invité à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par un vote à l'unanimité,

- AUTORISE, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024, M. le Maire à engager liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites et les affectations du tableau ci-dessus.

M. LE MAIRE explique que cette délibération peut permettre d'engager des dépenses à hauteur d'un quart du budget précédent.

Cela permet d'anticiper les commandes et devis dès le début de l'année et de ne pas les solliciter en avril, en même temps que la majorité des collectivités qui votent leur Budget Primitif au plus tard le 15 avril. Ainsi on réalise l'exercice budgétaire sur 12 mois plutôt que sur 8 mois.

M. METTAVANT ajoute que les dépenses engagées seront obligatoirement reprises au Budget Primitif. Les travaux sont visés dans cette délibération et cette anticipation permet d'obtenir des tarifs bien plus intéressants de la part des fournisseurs qui sont en attente pendant 3 mois et ensuite sollicités de toute part lorsque les budgets sont votés.

M. LE MAIRE précise les dépenses engagées à savoir, les frais d'étude portant sur le Poumon Vert, l'audit sur les bâtiments des logements communaux l'étude pour permettre la mise en place des installations nécessaires à l'utilisation des eaux pluviales dans les sanitaires, l'aménagement de terrains (terrain rouge de Clévant).

Ces études permettront de déposer des dossiers de demande de subventions tels que l'aménagement du terrain rouge pour entrainement pendant l'hiver et ainsi préserver les

terrains verts (infos de J. DELECROIX), l'isolation du bâtiment du Centre Technique Municipal et l'études liées aux projets photovoltaïques.

M. SOLDNER précise qu'il serait bien que les commissions disposent d'un matériel informatique.

M. LE MAIRE répond que l'idée est à réfléchir et qu'il y a un ordinateur disponible dans la salle des commissions.

M. SCHNEIDER indique que le terrain de foot au Pré à Varois drainé l'année dernière est resté praticable tout l'été et jusqu'au mois de novembre. Avec les fortes intempéries il est actuellement plein d'eau mais c'est partout comme ça.

M. LE MAIRE a bien noté l'urgence de refaire ce terrain rouge pour préserver les terrains verts.

N° 4

PRODUITS COMMUNAUX 2024

Rapporteur : Patrick METTAVANT

Domaine : 7 FINANCES LOCALES

Rubrique : 71 Décisions budgétaires

Télétransmission : oui

Désignations	2023	2024
. Autorisation de voirie par mètre/linéaire/jour	1.00	1.00
Annonces publicitaires Bulletin		
1/12ème de page 9,20 x 4,00 cm	79.00	79.00
1/8ème de page 9,20 x 6,40 cm	96.00	96.00
1/6ème de page 9,20 x 8,70 cm	122.00	122.00
1/4 de page 9,20 x 13,50 cm	168.00	168.00
1/3 de page 19,00 x 8,60 cm	214.00	214.00
1/2 page 19,00 x 12,90 cm	255.00	255.00
2/3 de page 19,00 x 17,20 cm	316.00	316.00
3/4 de page 19,00 x 19,20 cm	357.00	357.00
1 page 19,00 x 25,80 cm	459.00	459.00
+ 1 parution dans le flash taille indifférenciée		
Publicité flash :		
. Pour 1 parution taille indifférenciée	26.00	26.00
. Pour nouveaux artisans/commerçants travaillant seul ou maximum 1 salarié	Gratuit	Gratuit

Concessions cimetièrre			
. Trentenaire	192.00	192.00	
. Cinquantenaire	276.00	276.00	
. Perpétuelle	7 500.00	7 500.00	
1 ^{ère} acquisition Columbarium (pour 15 ans nouveau)	700	700	
1 ^{ère} acquisition Columbarium (pour 20 ans ancien)	700	700	
Renouvellement Columbarium (pour 15 ans nouveau)	500.00	500.00	
Renouvellement Columbarium (pour 20 ans ancien)	500.00	500.00	
Gobelet cuivre columbarium	17.00	17.00	
Demi-tombe 15 ans	120.00	120.00	
Demi-tombe 30 ans	230.00	230.00	
Jardin du souvenir plaque	20.00	20.00	
Cavernes			
Concession 15 ans	500.00	500.00	
Concession 30 ans	720.00	720.00	
Atelier de distillation			
. Extérieur	45.00	45.00	
. Custines	23.00	23.00	
. Gaz pour 100 l. de fruits	17.00	17.00	
. Eau (3m ³ par distillation et par jour)			
- Pour 100 l	11.00	11.00	
- Pour 200 l	12.00	12.00	
- Pour 300 l	13.00	13.00	
- Pour 400 l	14.00	14.00	
. Électricité (forfait journalier)	5.00	5.00	
Alcoomètres/Thermomètre			
. 0/35	40.00	40.00	
. 35/70	40.00	40.00	
. 40/50	110.00	110.00	
. 50/60	107.00	107.00	
. 0/100	40.00	40.00	
. Thermomètre	33.00	33.00	
Location salles, cuisines et vaisselle			
Salle des Banquets :			
. Associations locales (2ème location) avec nettoyage	142.00 267.00	65.00 65.00	250.00 65.00
. Particuliers : - du lundi soir au jeudi soir	92.00	65.00	200.00 65.00

- avec nettoyage	217.00	65.00		
- week-end	220.00	65.00	328.00	65.00
- avec nettoyage	345.00	65.00		
. Collation sans repas (après des obsèques) se déroulant à Custines	30.00		30.00	
Forfait nettoyage	125.00			
Forfait re-lavage vaisselle (sale)	50.00		50.00	
<u>Paiement de la location :</u>				
- chèque d'acompte de 30%				
- chèque de 70% pour le solde				
Caution : salle	500.00		500.00	
badges	80.00		80.00	
<u>Salle des Fêtes :</u>				
. Associations locales (2ème location)	192.00	65.00	392.00	65.00
. avec nettoyage parquet uniquement	392.00	65.00		
. Particuliers :				
- du lundi soir au jeudi soir	196.00	65.00	396.00	65.00
- avec nettoyage parquet uniquement	422.00	65.00		
- avec nettoyage cuisine, bar, toilettes	368.00	65.00		
- avec nettoyage total	594.00	65.00		
- week-end	826.00	65.00	1026.00	65.00
- week-end (nettoyage total)	998.00	65.00		
- week-end (nettoyage cuisine, bar, toilettes)	772.00	65.00		
Forfait nettoyage total	398.00			
Forfait nettoyage parquet	226.00			
Nettoyage (cuisine, bar, toilettes)	172.00			
. Nouvel an	2 190.00	65.00	2190.00	65.00
Forfait re-lavage vaisselle (sale)	75.00		75.00	
. Machine bière à pression	18.00		18.00	
<u>Paiement de la location :</u>				
- chèque d'acompte de 30%				
- chèque de 70% pour le solde				
Caution : salle	1 200.00		1200.00	
badges	80.00		80.00	
. Intervention rondier (gardiennage)	50.00		50.00	
. Immobilisation rondier € /heure	25.00		25.00	

. Immobilisation agent communal € /h	30.00	30.00
Vaisselle cassée (par unité)		
. Assiette	4.00	4.00
. Verre, tasse, cendrier	2.00	2.00
. Coupe à champagne, cruche verre	4.00	4.00
. Couvert	2.00	2.00
. Plat inox petit	8.00	8.00
. Plat inox moyen	20.00	20.00
. Plat inox grand carré	23.00	23.00
. Chinois, égouttoir, louche, écumoire, fourchette à viande, tire-bouchon, saladier en verre, saucière, corbeille à pain, essoreuse à salade, fouet	5.00	5.00
. Couteau à pain	10.00	10.00
. Casserole	13.00	13.00
. Gros faitout	40.00	40.00
. Percolateur	275.00	275.00
. Bac gastro perforé, grille, plaque four	28.00	28.00
. Bac gastro plein	31.00	31.00
. Pelle à glaçons	15.00	15.00
Disque stationnement	1.00	1.00
Médiathèque		
. Cotisation annuelle :		
- habitants Custines/Millery	7.50	7.50
- habitants autres communes	11.00	12.00
- tarifs préférentiels pour CCAS +		
- étudiants (sur justificatifs)	2.00	2.00
- enfants de 0 à 18 ans	Gratuit	Gratuit
. Perte carte	2.00	2.00
. Retard restitution par jour	0.15	0.15
. Refus paiement pénalités de retard	15.00	15.00
. Impression une feuille (NB)	0.20	0.20
. Consultation Internet	Gratuit	Gratuit
. Sac en tissu	3.00	3.00
Intervention service technique pour répandre produit absorbant sur chaussée suite à accident	153.00	153.00
Fibre optique/redevance occupation domaine public		
. par km/par artère en souterrain	Suivant décret	Suivant décret
. par km/par artère en aérien	Suivant décret	Suivant décret
. par m ² au sol pour les installations autres que stations électriques	Suivant décret	Suivant décret
Badges salles et bât associatifs	80.00	80.00

Clés électroniques bâtiments anciennes . anciennes . nouvelles	155.00	200.00 60.00
INDEMNITES ou BONS DIVERS		
Allocations Nouveau-nés Caisse d'Épargne des Pays Lorrains par naissance et en accompagnement du versement attribué par la C.E.	45.00	45.00
Vacations funéraires	25.00	25.00

Les tarifs qui sont modifiées portent sur les locations des salles qui prennent en compte tous les frais de fonctionnement inhérents et sur les clés. Effectivement, les anciennes clés sont devenues très chères à remplacer et le nouveau système permet d'installer des cylindres /clés beaucoup moins onéreux.

La seule obligation imposée aux utilisateurs est de passer leurs clés dans le boîtier de mise à jour situé dans le sas de la mairie.

M. SCHNEIDER remarque qu'il n'y a pas eu de commissions finances sur les tarifs communaux comme les années précédentes.

M. METTAVANT précise qu'il n'y a pas de commissions finances. Les commissions se réunissent et échangent sur les tarifs les concernant et font remonter au Conseil municipal.

M. SCHNEIDER trouve que les salles semblent peu louées en particulier la salle des fêtes.

M. LE MAIRE indique que les locations à l'occasion des mariages se font dans d'autres communes dotées d'un autre cadre.

N° 5

NOËL ENFANTS DU PERSONNEL – ANNÉE 2023

Rapporteur : Patrick METTAVANT

Domaine : 7 FINANCES LOCALES

Rubrique : 762 Contributions versées

Télétransmission : oui

Il est proposé au conseil municipal d'accorder aux enfants du personnel âgés de 0 à 13 ans un bon d'achat d'une valeur de 70 € à l'occasion des fêtes de Noël, soit au total :

$$10 \text{ enfants} \times 70 \text{ €/enfant} = 700 \text{ €}$$

Le Conseil municipal est invité à en délibérer.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité

- Décide d'attribuer un bon d'achat de 70 € chacun aux enfants du personnel territorial concernés c'est-à-dire aux enfants de 0 à 13 ans
- Dit que les crédits nécessaires à cette dépense sont prévus à l'article 6232 du budget primitif 2023

LISTE DES ENFANTS BÉNÉFICIAIRES DES BONS D'ACHATS- ANNÉE 2023

1	PAULY	Juliette	2011	70 €
2	CALAZEL	Benjamin	2012	70 €
3	MEUNIER	Marius	2013	70 €
4	MEUNIER	Oscar	2011	70 €
5	LAURENT BURET	Ethan	2011	70 €
6	LAURENT BURET	Eline	2012	70 €
7	EHRHART (1)	Eva	2019	70 €
8	EHRHART (1)	Célia	2016	70 €
9	SCHWARTZ	Eloy	2022	70 €
10	CHARDIN (2)	Emma	2023	70 €
				700 €

Nota :

(1) Enfants de l'agent Charline FABE

(2) Enfant de l'agent Marion SAILLIOT

OBSERVATIONS DIVERSES :

✚ Retour sur la réunion avec les associations qui s'est déroulée jeudi 7 décembre

Un groupe s'est créé pour travailler sur l'organisation d'une journée des associations qui pourrait se dérouler en septembre.

Un calendrier des festivités va être créé pour éviter les chevauchements entre les manifestations de la commune et celles des associations et les problèmes de réservation de matériels.

Les associations ont été sollicitées pour participer au jumelage (50^{ème} anniversaire). L'idée a même émergé d'inviter les présidents des associations ou clubs allemands pour imaginer des manifestations franco-allemandes par la suite.

La commémoration du 80^{ème} anniversaire de la libération a été abordée.

Les associations sont prêtes à se réunir une fois par an.

Concernant les demandes éventuelles de travaux, elles seront traitées comme tous les ans à savoir lors de l'échange concernant les finances et les subventions.

Les associations ont été remerciées pour toutes les activités proposées et leurs participations à la vie collective.

M. DEPRUGNEY indique que des associations vont créer des groupes pour pouvoir communiquer notamment sur les manifestations et pour relayer d'autres informations.

M. LE MAIRE précise que lors de cette fête des associations, les nouveaux habitants pourraient y être conviés et ainsi connaître les activités disponibles sur la commune.

Il remercie les associations pour leur engagement.

M. SCHNEIDER informe que la CCBP envisage de faire un catalogue des activités sportives.

M. KLUGHERTZ souligne que les informations de la CCBP datent de 2015 et sont erronées.

M. LE MAIRE répond qu'il n'est pas évident de collecter les données, mais un travail peut être fait dans chaque collectivité.

⬇ Sécurisation de l'accès vers le stade de Pré à Varois

Suite à l'agrandissement de l'entreprise TTM et le développement de leurs activités économiques, l'accès devient dangereux.

Après échanges avec M. KOLB (TTM), la CCBP et la collectivité, il a été convenu de sécuriser l'accès pour les piétons et les vélos.

M. DELECROIX ajoute que cette sécurisation servira également aux promeneurs, aux sportifs et aux usagers des structures sportives.

M. DEPRUGNEY précise que des travaux pour faire ralentir les automobilistes sont en cours pour installer des chicanes.

M. LE MAIRE indique que dans le PPI, des travaux de maintenance et d'investissement étaient prévus pour le plan vélo et maintenant ces travaux de sécurisation sont notés. TTM participera pour la fourniture de matériaux.

Il a été également évoqué quelques problèmes dans la dénomination du chemin qui signale le stade de Pré à Varois.

M. LE MAIRE prend note et indique que le problème sera évoqué lors des travaux de normalisation des adresses.

Concernant la signalisation, celle-ci est à la charge de la collectivité qui souhaiterait harmoniser ces informations sur le territoire, mais cela n'intéresse aucune autre collectivité. De plus, il faut respecter les obligations réglementaires (demandes autorisations auprès du Département).

La commission urbanisme est sollicitée pour travailler sur ce sujet avec, pourquoi pas, avec l'intervention des commerçants.

↓ Vœux

La cérémonie aura lieu le Jeudi 18 janvier à 18h au lieu du 17 comme initialement prévue.

↓ Fibre

M. DELECROIX informe que la réunion a eu un bon impact et les présents transmettent les informations. Beaucoup de personnes y sont venues (+ de 350 personnes).

M. DEPRUGNEY indique qu'une communication sera faite sur le flash de Janvier/Février, mais également sur Facebook. Un nouveau rappel sera fait sur le flash de Mars/Avril. Cette réunion publique a été organisée par Losange de la région Grand Est.

M. LE MAIRE précise que le réseau câblé resté sur le terrain appartient encore à Vitis. Le retrait des câbles reste un problème qu'il faudra résoudre.

Mme FRANZONI propose qu'une « Foire aux questions » sur le sujet soit développée et accessible sur le site.

M. DEPRUGNEY indique que toutes les réponses aux questions se trouvent sur le site internet de Losange et que la collectivité publiera le lien pour y accéder.

M. LE MAIRE ajoute que la communication sera faite pour accompagner les habitants.

↓ Vidéoprotection

Les pièces d'identité ont été collectées et constituent le dossier transmis ou à transmettre en Préfecture pour les habilitations.

↓ Jumelage

Une réunion conduite par M. DELECROIX a eu lieu samedi dernier.

Le fil conducteur consiste à organiser une balade avec un récit historique, un parcours, cinq tableaux et un questionnaire. Cette balade sera portée par M. SOLDNER.

D'autres animations seraient également au programme : guinguette au poumon vert, scénettes, petits parcours et un repas dans la cour de l'école.

L'objectif du groupe est d'héberger la totalité des participants chez l'habitant.

La prochaine réunion du groupe de travail est fixée au 13 janvier 2024 de 9h à 12h.

M. LE MAIRE indique que Maryline MONTIEL souhaite intégrer ce groupe de travail.

M. DELECROIX sollicitera les présidents des associations.

✚ Travaux sur le viaduc d'Autreville

L'autoroute A31 sera fermée ponctuellement et complètement pour effectuer les travaux sur le viaduc les 16 et 17 mars ainsi que les 4 et 8 avril. Les poids lourds ne passeront pas en agglomération. Une communication sera à faire avant les travaux.

M. KLUGHERTZ a demandé que soit effectué un état des lieux des voiries avant et après les déviations.

La sous-directrice de la Direction Départementale des Routes de l'Est s'est proposée pour venir apporter des explications.



La séance est levée à 19h35

Secrétaires de séance,

Carine TISSIER
Sabah FRANZONI

M. le Maire

Pierre JULIEN